



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2023/2508

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Thierry OTTOBRINI** demeurant **rue Léon Blum 26 à 4101 SERAING (JEMEPPE)**.  
Le terrain concerné est situé **rue Léon Blum 26 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et est cadastré **SERAING 9ème division section A n° 279B6**  
Le projet vise à "**démolir et reconstruire une annexe, isoler la toiture, modifier des barbacanes, installer des fenêtres de toit, créer une terrasse en bois et transformer le hall d'entrée**" et présente les caractéristiques suivantes :

**Article R.IV.40-2, §1er, 2° du CoDT :** "(...) sont soumises à une annonce de projet les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n°2 ayant le même objet :

(...)  
2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;"

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING.  
Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

à l'adresse suivante : Service des Autorisations, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING  
(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)  
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Maxime CHIMENTO(04/330.86.20)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **6 décembre 2023 au 20 décembre 2023 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - **place Communale 8 à 4100 Seraing**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : - **enquete.urbanisme@seraing.be**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 20 juillet 2023)  
(CDLD art. L1132-5)

MaximeCHIMENTO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24 mars 2023)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOF  
CINQUIÈME ÉCHEVIN

